

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 12 juin 2002

sur l'actualisation des montants prévus au règlement (Euratom, CECA, CE) n° 3418/93 portant modalités d'exécution du règlement financier

(2002/443/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (Euratom, CECA, CE) n° 3418/93 de la Commission du 9 décembre 1993 portant modalités d'exécution de certaines dispositions du règlement financier du 21 décembre 1977 ⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1687/2001 ⁽²⁾, et notamment son article 145,

vu la décision 2001/642/CE de la Commission ⁽³⁾ sur l'actualisation des montants prévus au règlement portant modalités d'exécution du règlement financier,

considérant ce qui suit:

- (1) L'indice des prix à la consommation (EU-15) s'élevait à 105,1 pour décembre 1999 et 107,5 pour décembre 2000.
- (2) En application de l'article 145 du règlement (Euratom, CECA, CE) n° 3418/93, il y a lieu de procéder, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à l'actualisation des montants forfaitaires prévus à l'article 31 dudit règlement,

DÉCIDE:

Article premier

Les montants prévus à l'article 31 du règlement (Euratom, CECA, CE) n° 3418/93, sont actualisés de la manière suivante avec effet au 1^{er} janvier 2002:

Indemnités à actualiser	Montant au 1 ^{er} janvier 2001	Montant au 1 ^{er} janvier 2002
Article 31, premier tiret: le comptable	139 euros	142 euros
Article 31, deuxième tiret: les comptables subordonnés	94 euros	96 euros
Article 31, troisième tiret: les régisseurs d'avances	47 euros	48 euros

⁽¹⁾ JO L 315 du 16.12.1993, p. 1.

⁽²⁾ JO L 228 du 24.8.2001, p. 8.

⁽³⁾ JO L 226 du 22.8.2001, p. 7.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.
Elle est communiquée aux autres institutions par les soins du comptable de la Commission.

Fait à Bruxelles, le 12 juin 2002.

Par la Commission
Michele SCHREYER
Membre de la Commission
